

OMERS

journal des retraités

NUMÉRO 41 • PRINTEMPS • 2008

3 Confirmation du protocole conjoint d'OMERS

3 Réponses aux questions sur la période de l'impôt

4 OMERS vise haut avec Watermark

5 Assurance santé à la retraite

7 Fin de l'examen de l'erreur de Statistique Canada

8 Réunions d'information sur la retraite

Le rêve d'un couple à la retraite : un gîte touristique

voir page 6 >>



Excellente année pour les placements d'OMERS

Après une 5^e année consécutive de rendement solide, la valeur de la Caisse atteint 51,5 G\$. Au cours d'une année marquée par de fortes turbulences sur les marchés publics, OMERS a réalisé un taux de rendement total de 8,7 %, contre 5,6 % pour l'indice de référence.

Suite à la page 2

Tom Burmaster, participant retraité à OMERS, et son épouse Carole

Les ingrédients de la réussite



Suite de la page 1

Comme les années précédentes, ce rendement dans le quartile supérieur est attribuable à l'expertise de nos spécialistes en placement et «à notre stratégie de gestion active des placements», a déclaré John Sabo, président du conseil de la Société d'administration d'OMERS.

La stratégie de répartition de l'actif d'OMERS s'appuie sur un juste équilibre entre les placements sur les marchés publics et les placements sur les marchés privés pour produire des rendements stables tout en gérant le risque. En 2007, chacune de nos quatre divisions de placements a dépassé son indice de référence (voir le tableau ci-dessus).

Capitalisation du régime

Après affectation de 0,1 G\$ aux caisses administrées, les placements

d'OMERS en 2007 ont ajouté à la Caisse plus de 3,9 G\$ de revenu net de placement. Au 31 décembre 2007, l'actif net de la Caisse s'élevait à 51,5 G\$. Ce résultat exceptionnel, qui s'ajoute aux résultats des quatre années précédentes, a permis non seulement d'éliminer le déficit de capitalisation du régime de retraite principal, mais également de rétablir la pleine capitalisation du régime, avec un excédent de 0,1 G\$.

En 2007, OMERS a reçu 1,9 G\$ de cotisations et versé 1,8 G\$ de prestations de retraite. En 2008, pour la première fois en dehors de l'interruption du versement des cotisations, nos versements de rentes devraient dépasser les cotisations au régime. Cela souligne l'importance du rendement des placements d'OMERS en vue d'assurer le versement des rentes de retraite aux retraités qui sont tou-

jours plus nombreux. Cela met également la lumière sur les contraintes législatives qui limitent la marge de manœuvre et les options d'OMERS en vue de satisfaire ces engagements de retraite.

«Nous avons obtenu d'excellents résultats en 2007, et nous allons devoir compter de plus en plus sur des rendements solides afin de verser des rentes sûres et protégées contre l'inflation à nos participants a déclaré le PdG d'OMERS, Michael Nobrega. C'est pourquoi il faut absolument que le gouvernement de l'Ontario supprime les restrictions de placement injustes qui s'appliquent aux caisses de retraite, afin que nous ayons un meilleur accès et un contrôle plus étroit de nos placements pour garantir la stabilité des rendements à long terme et satisfaire les besoins croissants de nos participants.»

La Cour confirme le protocole conjoint sur les coûts

La Cour supérieure de justice de l'Ontario a confirmé le protocole conjoint de la Société d'administration (AC) d'OMERS et la Société de promotion (SP) d'OMERS. Le protocole prévoit :

- le remboursement de certains coûts de la SP à partir des régimes de retraite d'OMERS; et
- la fourniture, par la SA, d'une aide technique et administrative à la SP.

La décision du Juge Archibald a été publiée le 6 février 2008.

La SP, créée par la *Loi de 2006 sur OMERS*, a pour mission de prendre des décisions au sujet des modifications des régimes, des taux de cotisation et de la date du dépôt de l'évaluation actuarielle. Ces fonctions incombaient auparavant au gouvernement de l'Ontario. La SA demeure responsable des placements et de l'administration des régimes de retraite d'OMERS.

La SP et la SA ont collaboré pour solliciter une décision de la Cour de justice sur les coûts de la SP qui peuvent légalement être payés par les régimes de retraite d'OMERS et sur les types d'aide que la SA peut fournir à la SP. Il a par exemple été recommandé que les coûts de la SP relatifs au soutien administratif et à l'utilisation des installations soient payés à partir des régimes de retraite d'OMERS. Les dépenses et l'aide ont été présentés en détail dans le protocole conjoint.

«Nous sommes heureux que la Cour ait reconnu le caractère unique de la structure de gouvernance

d'OMERS et conclu que le protocole conjoint est un document valide en droit et compatible avec l'objet de la *Loi de 2006 sur OMERS*», a déclaré Audrey Mak, vice-présidente, Service juridique, Retraites.

«Cette importante décision fournit une base solide permettant à la SP de continuer à remplir ses fonctions, à savoir prendre des décisions au sujet de la structure du régime et des

cotisations», a déclaré la coprésidente de la SP Marianne Love.

Le coprésident de la SP Brian O'Keefe est d'accord : «Nous sommes heureux que le juge ait conclu que le protocole des dépenses et de l'aide est un document valide et conforme à la bonne gouvernance du régime de retraite.»

Pour plus de renseignements, consultez www.omers.com.

Période des impôts : questions et réponses

En février, OMERS a envoyé un relevé d'impôt à tous les bénéficiaires d'une rente de retraite d'OMERS. La période des impôts touchant à sa fin, voici les réponses à quelques-unes de vos questions les plus fréquentes sur les impôts.

Est-ce qu'OMERS peut retenir plus d'impôt sur mes mensualités de rente?

Vous désirez peut-être retenir plus d'impôt sur vos mensualités de rente d'OMERS (p.ex. pour compenser d'autres revenus). Veuillez remplir le formulaire à la dernière page pour sélectionner ou modifier cette retenue d'impôt supplémentaire. Indiquez le nouveau montant total (le montant supplémentaire que vous nous aviez demandé de retenir plus ou moins le montant que vous aimeriez retenir = **nouveau montant total**). Modifications par tranches de 10 \$ seulement, s.v.p.

Envoyez le formulaire (ou un formulaire 108) par courrier ou par télécopie à OMERS (voir les coordonnées à la dernière page).

Comment OMERS calcule l'impôt sur les rentes de retraite?

OMERS est tenu de retenir l'impôt sur le revenu en fonction de :

- votre rente de retraite (certaines rentes sont assez petites et il n'y a pas de retenue d'impôt)
- vos formulaires TD1 fédéral et provincial pour les crédits d'impôt personnel
- votre province ou pays de résidence.

Les modifications de l'impôt nécessitent un nouveau formulaire TD1 (TD1ON pour les résidents de l'Ontario); disponible sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada à l'adresse www.cra-arc.gc.ca.

Oxford vise haut avec Watermark au R.-U.



Le Groupe immobilier Oxford est l'une des plus importantes sociétés de placements immobiliers commerciaux en Amérique du Nord. C'est également la branche de placements immobiliers d'OMERS. Le *Journal des participants* d'OMERS a récemment rencontré Christopher Voutsinas, vice-président principal, Groupe immobilier Oxford, pour en savoir plus sur cette division d'OMERS et le projet Watermark Place à Londres, en Angleterre.

En quoi l'édifice Watermark Place est-il spécial?

Par où commencer? Le site est situé sur la rive nord de la Tamise dans le quartier des finances de Londres. Ce superbe édifice d'une superficie de 530 000 pieds carrés sur onze étages est ultramoderne et très «vert». Chaque étage offre une flexibilité optimale, ce qui en fait un édifice idéal pour abriter de grandes banques et des sociétés d'investissement. L'immeuble arborera une magnifique façade comportant des colonnes en bois importé du Canada, et partagera

une promenade en bord d'eau intégrée avec les immeubles voisins.

Quelle est l'origine de ce projet?

Nous recherchions une occasion sur le marché de Londres depuis environ deux ans. L'objectif d'Oxford est de se diversifier à l'échelle mondiale. Pour y parvenir, il est indispensable d'être implanté à Londres, porte d'entrée sur l'Europe. Le marché y est liquide, transparent et solide, et Londres est la capitale financière du monde.

Nous avons décidé que la meilleure solution serait une coentre-

prise sur un projet d'aménagement neuf. Le Royaume-Uni est cher, c'est pourquoi nous avons pensé qu'un partenariat procurerait les meilleurs rendements potentiels et une gestion du risque optimale.

Qui est votre partenaire?

Le fonds UBS Global Asset Management, qui disposait déjà de l'offre parfaite. UBS avait acquis le site, conçu l'édifice et prévu de s'occuper de la démolition du bâtiment existant sur le site. Il recherchait un partenaire aux objectifs similaires prêt à partager les coûts de la construction et de la gestion du bâtiment, et à assumer la responsabilité de l'aménagement du projet.

Avez-vous répondu à un appel d'offres pour le projet?

Non. Nous avons soumis notre proposition pour la coentreprise, mais il n'y a pas eu d'appel d'offres. UBS avait fixé le prix du partenariat, nous n'étions donc pas en compétition pour le prix. Le choix du partenaire a été effectué uniquement sur la capacité du candidat à remplir les exigences de UBS, et sur la préférence de UBS.

Pourquoi UBS a-t-il choisi Oxford?

Pour deux raisons : notre réputation et notre expérience. Nous sommes l'une des sociétés de gestion et de placement immobiliers les plus compétentes au Canada et nous faisons partie de la famille OMERS. Nous connaissons le

marché anglais et nous avons répondu de manière dynamique à tous les besoins d'UBS. En fait, nous avons devancé des concurrents nationaux et internationaux de calibre mondial. Pour certains, ce fut une surprise, mais nous avons été ravis du résultat.

Où en est-on?

Watermark Place est dans les délais et le budget impartis. Nous avons commencé à rencontrer des locataires potentiels et nous avons prévu d'inaugurer l'édifice au troisième trimestre 2009.

Ce projet est une étape importante de notre stratégie d'investissement mondiale. Le but d'Oxford est de répartir son portefeuille à parts égales entre le Canada et les marchés étrangers. Nous atteindrons cet objectif en investissant dans de nouveaux projets et en rééquilibrant une partie de nos actifs existants. Nous avons d'ailleurs prévu d'ouvrir un bureau à Londres qui servira de base à notre expansion sur le marché européen.



Christopher Voutsinas, vice-président principal, Groupe immobilier Oxford

Assurance santé à la retraite

OMERS n'offre pas d'assurance santé, mais il existe plusieurs compagnies d'assurance privées qui couvrent les coûts non remboursés par le gouvernement, tels que les médicaments sur ordonnance, les soins ophtalmologiques et dentaires, les appareils orthopédiques et le séjour en chambre d'hôpital.

OMERS n'offre aucune recommandation d'un régime ou d'une compagnie donnés. Cela ne nous empêche pas de communiquer des renseignements sur les compagnies suivantes à titre de service à nos participants :

MROO – La Municipal Retirees Organization of Ontario (MROO) a été créée en 1977 par un groupe de retraités d'OMERS. La MROO offre un programme d'assurance hospitalisation et de soins médicaux et dentaires, dont la gestion est assurée par ENCON et souscrite par la Financière Manuvie.

Pendant une durée limitée, la MROO offre aux retraités d'OMERS (et à leurs conjoints) âgés de 50 à 75 ans l'adhésion garantie aux régimes de soins médicaux et dentaires II et III. Toutes les demandes seront acceptées quel que soit l'état de santé actuel ou antérieur des retraités, et la couverture peut être assurée à vie. La date limite de dépôt des demandes est le 15 juin 2008, date à laquelle les règles d'admissibilité normales de la MROO s'appliquent. Pour en savoir

plus, appelez ENCON au 1-800-363-7861 ou consultez www.encon.ca/mroo.

PlanDirect – PlanDirect est un programme d'assurance santé et dentaire recommandé par l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario et l'Ontario Catholic School Trustees' Association.

Les retraités qui adhèrent dans un délai de 90 jours à un régime d'assurance collective sont couverts d'office. Plusieurs options de couverture sont offertes, allant du régime de base à une option privilégiée comprenant l'assurance santé, les soins dentaires et les médicaments. Pour en savoir plus, consultez www.pdadmin.com ou appelez le 1-800-565-4066

Le RAEO – RAEO (Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario) offre des produits d'assurance aux personnes retraitées des conseils scolaires de l'Ontario.

Le RAEO offre aux retraités l'assurance maladie, l'assurance vie, l'assurance maladies graves et l'assurance de soins de longue durée. Pour en savoir plus, consultez www.otip.com ou appelez 1-800-267-6847.

Pour tout renseignement sur les prestations de santé du gouvernement, consultez www.health.gov.on.ca/english/public/pub/drugs/odb.html.

C'est simple comme un gîte touristique

Alors qu'ils travaillaient encore à Sault Ste. Marie, Tom Burmaster, participant d'OMERS, et son épouse Carole, rêvaient de posséder un jour un gîte touristique. Ce rêve est devenu réalité depuis que Tom touche sa rente d'OMERS.

Tom explique qu'il a connu plein de gens qui «cessaient de vivre» après leur départ à la retraite. «Ce n'est pas pour en arriver là qu'on travaille toute sa vie. La retraite est une période de la vie dont il faut profiter pour faire ce qu'on a toujours eu envie de faire.»

Un week-end de septembre 2001, alors qu'ils rendaient visite à des amis à Belleville, Tom et Carole sont «tombés» sur une maison qui venait d'être mise en vente. Carole se voyait très bien donner vie à leur projet de petite entreprise dans cette maison. Après en avoir discuté sur le chemin de retour, Tom et Carole ont fait une offre au téléphone. Quelques jours plus tard, la maison était à eux.

Seul inconvénient, Tom n'avait pas encore prévu de prendre sa retraite. Il envisageait de travailler dans la police jusqu'à 60 ans. C'est lors d'une séance d'information pour les participants à OMERS qu'il a appris qu'il pouvait prendre une retraite anticipée – vers 55 ans – en recevant une rente de retraite non réduite calculée en fonction de ses trente années de cotisation à OMERS.

Tout s'est alors mis en place. Tom a informé son employeur qu'il partirait à la retraite au mois de février suivant et Carole a démissionné de son emploi



d'infirmière. Tom et Carole avaient aussi l'entier soutien de leurs enfants.

Ils ont déménagé à Belleville en février 2002. Les travaux de réaménagement ont rapidement commencé – notamment le câblage électrique, la plomberie, et l'ajout d'une salle de bains à chaque chambre. En mai, Tom et Carole ouvraient leur gîte touristique à la clientèle.

Le gîte est une maison centenaire, ce qui signifie qu'il y a chaque année de nouvelles réparations à effectuer. Tom dit que sa rente de retraite d'OMERS lui fournit un substantiel revenu à vie, qui permet au couple d'effectuer les travaux nécessaires sans contraintes excessives sur le budget.

Près de six ans plus tard, leur entreprise est florissante grâce au revenu

provenant de la clientèle du gîte. En été, le gîte est toujours bien rempli, grâce au flux ininterrompu de touristes dans la région du comté de Prince Edward. En hiver, le gîte accueille des visiteurs pour des séjours plus longs – des étudiants en médecine qui travaillent à l'hôpital de la région. La première année, les affaires ont été calmes, mais le tourisme est en plein essor dans la région et les visiteurs affluent du printemps jusqu'à Noël.

Tom avait toujours été actif avant de prendre sa retraite. Il n'a jamais envisagé de ralentir simplement parce qu'il est à la retraite. «Je n'ai jamais été le genre à me reposer. Avec tout le travail de bénévolat que j'ai fait avant ma retraite, je savais que je n'aurais pas le temps de m'ennuyer.»

Comme si le gîte touristique ne lui prenait pas assez de son temps, Tom occupe des emplois à temps partiel et fait du bénévolat, sans parler de ses passe-temps préférés.

Du mois d'août au mois de novembre, il travaille dans un verger de pommes de la région, où il s'occupe de la vente au détail. Ce travail lui permet de rester en bonne forme physique. «Après la récolte, les pommes sont conservées dans des réfrigérateurs à -1 °C, pour être vendues durant tout l'hiver.»

En décembre, Tom joue les Père-Noël au centre commercial de Quinte Mall à Belleville, fidèle à une tradition datant de ses activités bénévoles à Sault Ste. Marie. Il participe également aux activités de l'Ontario Students Against Impaired Driving.

Pendant l'hiver, Tom est chauffeur d'autobus scolaire remplaçant et au

Profitez pleinement de vos années de retraite

printemps, il conduit des autobus pour des sorties scolaires à travers la province.

Quand l'école est finie, Carole rappelle à Tom qu'ils ont une affaire à exploiter et il consacre tout son temps au gîte touristique en juillet et en août.

Son conseil aux nouveaux retraités? «Trouvez un passe-temps. Sinon, faites du bénévolat. Choisissez une activité qui vous plaît. Profitez pleinement de votre retraite.»

De nombreux participants et retraités d'OMERS ont partagé leur

expérience en ligne. Pour en savoir plus ou pour partager votre propre histoire, visitez le site en anglais www.omers.com et cliquez sur Retirees/Words to the Wise.

Le régime d'OMERS procure un revenu à vie à la retraite, une protection contre l'inflation et d'excellentes prestations de survivants. Pour plus de renseignements sur votre retraite OMERS et ses avantages, visitez la section Retraités du site Web d'OMERS.

Le présent article n'a pas d'autre objet que de fournir de l'information. Il ne vise pas à donner des conseils de placement, de planification financière ou juridiques et ne doit pas être interprété comme tel. OMERS ne souscrit pas officiellement aux opinions exprimées dans cet article. La situation des participants peut varier et ceux-ci doivent donc consulter leurs propres conseillers professionnels lorsqu'ils envisagent une stratégie particulière de placement ou de planification financière.

OMERS clôt son examen de l'erreur de Statistique Canada

Après avoir examiné l'erreur de mesure de l'inflation de Statistique Canada, OMERS a décidé qu'il serait dans l'intérêt des participants retraités au régime de ne pas défier le gouvernement fédéral à ce sujet.

Depuis le début de 2001 jusqu'à mars 2006, Statistique Canada a mal calculé une composante de l'indice des prix à la consommation (IPC) laquelle suit l'évolution des prix des produits et services pour déterminer le taux d'inflation. L'IPC, quant à lui, sert à établir des statistiques comme les taux d'intérêt, les augmentations salariales et la protection des rentes

contre l'inflation, et c'est la raison pour laquelle cet incident a suscité des inquiétudes parmi certains participants retraités à OMERS.

En raison de l'erreur, l'IPC annuel avait dévié de 0,1 pour cent en moyenne sur cette période de cinq ans. Statistique Canada a décidé de ne pas rectifier l'erreur, parce que les répercussions et les coûts qu'entraînerait cette rectification sont considérés excessifs.

Nous en resterons là

Le conseil de la Société d'administration a étudié le problème sous tous

ses aspects, allant jusqu'à obtenir des conseils juridiques. Il a décidé de ne prendre aucune mesure contre le gouvernement, étant donné les frais que cela entraînerait et aussi parce que cela n'aboutirait probablement à rien. Encore une fois, cette erreur représentait un écart de 0,1 pour cent en moyenne par année, et elle touche tout le monde au Canada, pas seulement le régime d'OMERS.

La protection contre l'inflation est un des atouts les plus précieux du régime d'OMERS, et OMERS continuera de s'en remettre à l'IPC de Statistique Canada.

